

SORTIE ANNUELLE MIXTE - CONGÉS PARENTAUX

Chers membres,

Le 23 juin 2022, l'Association déposait le grief n° 202206231639-12690 dans le but d'encadrer les dispositions du contrat de travail relatives aux sorties annuelles.

Dès lors, ce bulletin se veut un appel à toutes celles et ceux qui ont occupé un poste visé par l'article 18 du contrat de travail à compter du 23 mars 2022 et qui ont rencontré des problématiques lorsqu'ils se sont prévalus d'une sortie annuelle en y jumelant des journées de congés parentaux.

Il est important de transmettre vos éventuelles informations à l'adresse de courriel suivante : appq-griefsformation@appq-sq.com, et ce, **d'ici le 15 avril 2024**.

Nous comptons sur votre habituelle collaboration et vous invitons à passer le mot à celles et ceux qui pourraient être concernés.

Merci à tous!

Syndicalement vôtre,

Votre Association